



Syndicat CGT Dunlop

ZAC de Pasquis  
BP 3246

03106 MONTLUÇON Cedex

**Objet :** Formation des salariés en  
chômage partiel

**Référence :** PB/077

**Madame, Monsieur,**

Ainsi que je m'y étais engagée, j'ai interpellé, hier au Sénat, le gouvernement au sujet de la formation des salariés mis en chômage partiel.

**Mireille SCHURCH**

**Sénatrice de l'Allier**

Vice-Présidente de la communauté  
d'agglomération de Montluçon

Vice-Présidente de l'association  
départementale des maires

Maire de Lignerolles

En effet, avec plus de 28 % de chômeurs supplémentaires en six mois, la crise a foudroyé l'emploi dans notre département : « les chiffres sont très mauvais en France, mais sont catastrophiques dans l'Allier », titrait le journal La Montagne le 6 mars dernier. De nombreuses entreprises recourent massivement au chômage partiel : CGR à Saint-Yorre, Halberg Précision à Cusset, Potain Manitowoc à Moulins, PSA Peugeot à Dompierre sur Besbre, et pour le bassin montluçonnais, Diamecans, Bréalu, Amis, Goodyear Dunlop. Soit plus de 2 000 salariés concernés par des mesures de chômage partiel, avec une baisse de salaire mensuel d'environ 200 euros.

Il y a donc urgence à réfléchir à un changement radical de l'économie et chacun s'accorde à dire que la relance ne peut venir que de la formation, la recherche et l'innovation.

Tout doit être fait pour que le temps de chômage partiel ne soit pas du temps perdu et moins rémunéré mais un temps de production intellectuelle. Les dirigeants d'entreprise ont trop souvent délaissé l'investissement dans l'outil de travail, la formation des salariés, la recherche. Ils ont contraint les salaires pour satisfaire des actionnaires toujours plus exigeants.

Pourtant, la formation, qu'elle concerne la technique, la qualité, la sécurité ou les modes de production, est bénéfique pour les salariés et pour les entreprises. Une meilleure adaptation aux postes de travail aurait sûrement évité à Goodyear Dunlop de Montluçon une bonne part des rebus qu'elle chiffre à plus de 4 millions d'euros en 2008.

Mais aujourd'hui, une heure chômeuse coûte cinq fois moins cher à l'entreprise qu'une heure de formation. Voilà le frein !

Il faudrait rendre plus attractif pour les entreprises le recours à la formation durant le temps de chômage partiel et maintenir la rémunération des

salariés. Pourquoi le Gouvernement n'aiderait-il pas les entreprises qui privilégient la formation ? Les crédits du plan de relance seraient utilement consacrés, sous le contrôle de la direction du travail, à la mise en place de formations.

D'autre part le Gouvernement compte-t-il soutenir, dans l'immédiat, la montée en puissance du droit individuel à la formation ? Les salariés qui ont fait des demandes n'ont pour l'instant pas reçu de réponse.

Suite à ces interpellations, le Gouvernement, représenté hier par Madame Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, a apporté la réponse suivante :

*« Des améliorations sont intervenues récemment. Le niveau de l'indemnisation a été porté de 50 % à 60 % de la rémunération brute. Le plancher d'indemnisation a été relevé. L'État a augmenté de près de 50 % le montant de son aide financière, en prenant mieux en compte la situation des PME. L'accès à la formation professionnelle a été assoupli. Quant à l'articulation entre activité partielle et formation, elle a été organisée selon deux modalités. Les salariés en activité partielle peuvent suivre des formations dites hors temps de travail telles que le droit individuel à la formation ou le plan de formation pour le développement des compétences. Dans ce cas, le salarié perçoit en complément de son indemnité de chômage une allocation de formation et l'entreprise continue à percevoir les allocations versées par l'État au titre du chômage partiel. Une autre possibilité est offerte aux entreprises à la place du chômage partiel : les formations tendant à développer l'employabilité au titre du plan de formation ou de la période de professionnalisation. La rémunération est maintenue et l'entreprise préserve les compétences de son personnel pour préparer la reprise économique.*

*S'agissant des financements, une convention entre l'État et le Fonds unique de péréquation géré par les partenaires sociaux sera signée dans les jours prochains et 130 millions d'euros débloqués.*

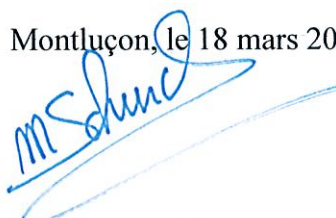
*Parallèlement, l'État mobilisera 75 millions supplémentaires pour des actions de formation au profit des entreprises ou dans les secteurs les plus touchés par la crise.*

*Sur les modalités opérationnelles, nous travaillons en lien étroit avec les partenaires sociaux parce qu'au moment où ceux-ci viennent de conclure, à l'unanimité, un accord sur la formation, il est important que nous puissions collectivement, État, organisations syndicales et patronales, discuter et trouver des solutions innovantes. »*

Je tenais à vous faire part de ma démarche, la réponse faite, compte tenu de l'urgence, nécessitant une grande vigilance de notre part à tous quant aux mesures prises et aux moyens qui seront affectés réellement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes plus sincères salutations.

Montluçon, le 18 mars 2009



Mireille SCHURCH